



MARIGNANE, le 20 février 2008

**Région PACA**

## **Mesdames, Messieurs les Députés à l'Assemblée Nationale Messieurs les Sénateurs**

**Certificat d'urbanisme : Projet sur la commune de Roquebrune sur argent 83**

**Monsieur le Député du Var,**

Nous avons l'honneur de vous communiquer les courriers et dossiers que nous avons adressés à :

1. Monsieur François FILLON, Premier Ministre.
2. Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, du Développement.

Comme vous pouvez le constater, suite au retrait du certificat d'urbanisme obligatoire dans les dossiers de demande d'autorisation de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial, de nombreuses autorisations sont délivrées sans que les documents d'urbanisme (Schéma Directeur, Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territorial, décisions de Communauté d'agglomération) ne soient respectés.

Lors du Conseil des Ministres du 13 février 2008, Monsieur François FILLON, Premier Ministre, a présenté une communication sur l'application des lois.

Les quelques exemples de violation de documents d'urbanisme que nous vous rapportons font partie, hélas, des pratiques courantes de la grande distribution et des promoteurs.

Pour cette raison, nous sollicitons votre bienveillante intervention auprès de Monsieur François FILLON, Premier Ministre, afin qu'il prenne les mêmes mesures pour l'application des documents d'urbanisme dans le cadre des autorisations de la C.D.E.C. le jour de l'examen des dossiers.

En tant que législateur, nous vous sollicitons afin que le certificat d'urbanisme fasse à nouveau partie des dossiers d'équipement commercial, ce qui éviterait le chantage des grandes surfaces auprès des élus locaux et les déractions malveillantes auprès des consommateurs.

Dans l'attente de votre réponse, restant à votre disposition pour d'autres exemples,

Nous vous prions de croire, Madame la Députée, en l'expression de notre haute considération.

DONNETTE Martine  
La Présidente